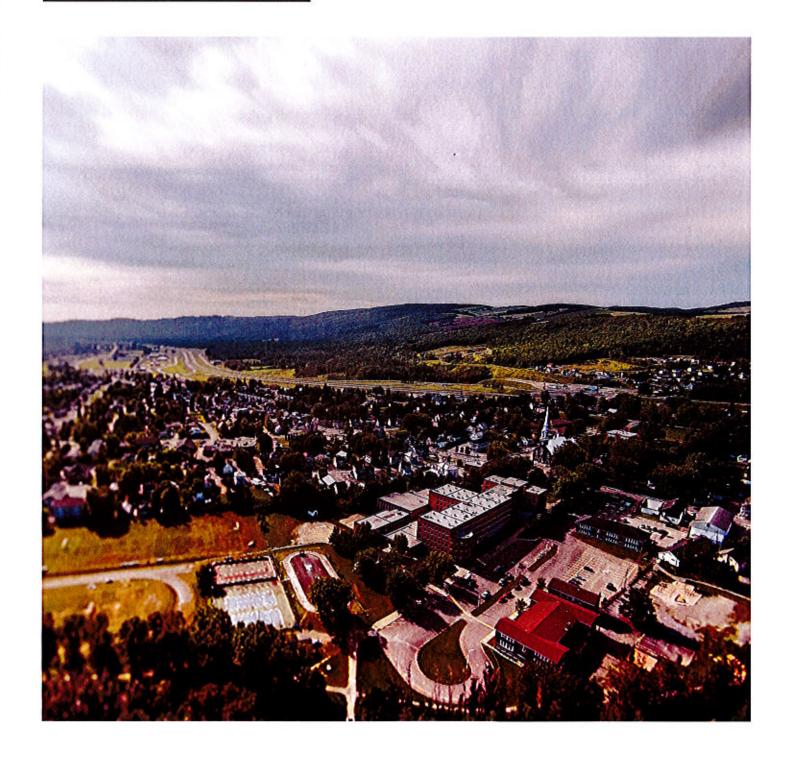
# PLAN D'URBANISME

VILLE DE DÉGELIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 655





# **PLAN D'URBANISME**

VILLE DE DÉGELIS

# RÈGLEMENT NUMÉRO 655



# VILLE DE DÉGELIS 369, avenue Principale Dégelis, QC G5T 1T2

# Ce document a été réalisé par :

| Karl Dorais Kinkaid | Urbaniste                 | L'Enclume - Atelier de développement territorial |
|---------------------|---------------------------|--|
| Antoine Cantin      | Aménagiste                | L'Enclume - Atelier de développement territorial |
| Jean-François Viens | Urbaniste                 | L'Atelier Urbain                                 |
| Véronique Montpetit | Urbaniste                 | L'Atelier Urbain                                 |
| Isabelle Laterreur  | Urbaniste                 | La Boîte d'urbanisme                             |
| Philippe Cantin     | Conseiller en aménagement | La Boîte d'urbanisme                             |
| Fabrice Beaulieu    | Directeur général         | Ville de Dégelis                                 |
| Vianney Dumont      | Inspecteur en urbanisme   | Ville de Dégelis                                 |







# Résolution no. 655

Adoption du projet de règlement numéro 655 concernant le Plan d'urbanisme

le 19 juin 2017.

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville doit avoir un Plan d'urbanisme;

Attendu que la municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 10 octobre 2010;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Plan d'urbanisme de la Ville doit être conforme à ce schéma d'aménagement;

Attendu que le Plan d'urbanisme jusqu'ici en vigueur doit être mis à jour;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'adoption d'un Plan d'urbanisme se fait par règlement;

| Il est proposé par |  |
|--------------------|--|
| 01 U40 05 X        |  |
| Appuyé par         |  |

Et résolu à l'unanimité que le Conseil adopte ce qui suit :

# **TABLE DES MATIÈRES**

| Dispositions déclaratoires Dispositions déclaratoires Dispositions interprétatives   | ES   | •  | •  |    |    | •  | •  |    | •   | •  | •  | •   | •  | •   | • | • |   | ٠  |   | . 1 | 8              |
|--|------|----|----|----|----|----|----|----|-----|----|----|-----|----|-----|---|---|---|----|---|-----|----------------|
| MOT DU MAIRE   | •    | ٠  | •  | •  |    |    |    | •  |     | •  |    | *   |    | •   |   |   |   |    | • | . ! | 9              |
| QU'EST-CE QU'UN PLAN D'URBANISME?  | •    |    | 53 | 32 |    | •  |    |    | ٠   | •  |    | •   | *  | •   |   | ٠ |   | ı. | • | . 1 | 10             |
| PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME<br>Contexte de l'adoption d'un plan d'urbanisme<br>Révision de la réglementation d'urbanisme |      | •  | •  | ٠  | ٠  |    | •  |    | ٠   | •  | ٠  | •   | •  | •   |   | • |   | •  |   |     | 11             |
| PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ  |      |    | ** | •  | •  |    |    | •  | •   | •  | T. | *** |    | vs  |   | • |   | •  |   | 1   | 15 19 21 24 25 |
| PLANIFICATION DU TERRITOIRE  | •    |    | •  |    | •  | •  | •  | •  | ٠   | •  |    | •   | •  | •   | • | • | • | ٠  | • |     | 40             |
| AFFECTATIONS ET DENSITÉS D'OCCUPATION DU SC  | DL   | ÷  |    |    | ٠  |    |    |    |     |    |    |     | ٠  | ٠   |   |   |   | ٠  |   | . ! | 55             |
| PLAN D'ACTION  |      |    |    | •  |    |    |    |    |     |    | 2  |     |    |     |   |   |   | ٠  |   | . ( | 56             |
| BIBLIOGRAPHIE  |      | ٠  | •  |    | •  |    |    |    | ٠   | •  | ×  |     | ٠  | •   |   | × |   | ٠  | • | . : | 74             |
| DISPOSITIONS FINALES   | •    | •  | *0 | •  | ٠  | •  | •  | •  | •   | •  | •  | •   | *  | •   | ٠ | ٠ | ٠ | ÷  | • | . ; | 76             |
| ANNEXE I - CARTE DU PORTRAIT DE LA MUNICIPA  | LITÉ | •  |    |    |    |    |    |    |     |    |    |     |    |     |   |   |   |    |   |     |                |
| ANNEXE II – CARTES DU PORTRAIT DE LA MUNICIP   | ALI  | ΤÉ | -  | PÉ | RI | MÈ | TF | RE | D'I | UR | BA | N   | IS | ATI | O | N |   |    |   |     |                |
| ANNEXE III - CARTE DES AFFECTATIONS DU SOL   |      |    |    |    |    |    |    |    |     |    |    |     |    |     |   |   |   |    |   |     |                |

# 

# DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

# DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

# TITRE

Le présent règlement est intitulé « Plan d'urbanisme numéro 655 de la Ville de Dégelis».

# RÈGLEMENT ABROGÉ

Le Plan d'urbanisme numéro 363 ainsi que tous ses amendements et ses modifications sont remplacés par le présent règlement.

# DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

# **ANNEXES**

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent règlement :

- 1° Annexe I : Cartes du portrait de la municipalité (échelle municipale)
- 2° Annexe II : Carte du portrait de la municipalité (échelle périmètre urbain)
- 3° Annexe III : Carte des affectations du sol

# INTERPRÉTATION DES TABLEAUX, DES GRAPHIQUES, DES FIGURES ET DES ILLUSTRATIONS

Les tableaux, graphiques, symboles, figures, illustrations et toutes formes d'expression autres que le texte proprement dit contenus dans le présent règlement en font partie intégrante à toutes fins que de droit.

En cas de contradiction entre le texte, les tableaux ou les grilles, les graphiques, les symboles, les figures, les illustrations et les autres formes d'expression, le texte prévaut. En cas de contradiction entre un tableau ou une grille et toutes les autres formes d'expression à l'exclusion du texte, les dispositions du tableau ou de la grille prévalent.

# TERMINOLOGIE

À moins que le contexte ne leur attribue spécifiquement un sens différent, les mots et expressions ont le sens et la signification que leur attribue le Règlement de zonage numéro 656.

# MOT DU MAIRE

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan d'urbanisme révisé 2017 de la ville de Dégelis. Ce document définit la vision et les orientations d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années en tenant compte de tous les changements qu'a connus notre municipalité depuis près de 30 ans, soit depuis l'adoption du premier plan d'urbanisme en 1990. Ce processus de révision était donc rendu nécessaire puisque ce document ne correspondait plus à la réalité. De plus, tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, notre municipalité devait se conformer aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Témiscouata. Nos règlements d'urbanisme tels que « zonage, lotissement, construction, permis et certificats, dérogations mineures, et plan d'implantation et d'intégration architecturale » ont également fait l'objet d'une refonte.

Cet exercice de planification a impliqué la participation des citoyens et des élus. Le plan d'urbanisme prend donc en considération les préoccupations, les réalités et les aspirations de la population et de la municipalité. En premier lieu, il dresse un portrait de notre ville en fonction de son évolution et permet de dégager des constats. Puis, en se basant sur ces conclusions, un plan d'actions définit les grandes orientations, les objectifs visés et les actions à poser pour mettre en œuvre la nouvelle vision d'avenir de Dégelis,

Je remercie tous ceux et celles qui ont participé à cette étape importante de planification du développement de notre ville. Ce nouveau plan d'urbanisme a pour but d'améliorer la qualité et le milieu de vie des résidents, tout en préservant nos acquis, dans une perspective de développement durable. Il reflète notre caractère distinctif et nos valeurs quant à l'occupation et la mise en valeur d'un territoire exceptionnel.

#### Normand Morin

Maire de Dégelis

# QU'EST-CE QU'UN PLAN D'URBANISME?

Un Plan d'urbanisme est un document de planification établissant les lignes directrices quant au développement et l'organisation spatiale d'une municipalité. Il vise à définir et présenter une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire.

# CONTENU DU PLAN

À travers ce Plan d'urbanisme, le Conseil municipal et les citoyens proposent une vision d'avenir pour Dégelis. Celle-ci est détaillée principalement par les grandes orientations d'aménagement et les affectations du sol. De plus, le conseil municipal propose et adopte au sein du Plan d'urbanisme un plan d'action qui lui permettra de mettre en oeuvre cette vision souhaitée pour le territoire de Dégelis.

Le Plan d'urbanisme comprend donc des moyens de mise en oeuvre que la Ville, et en premier lieu le Conseil municipal, s'engage à entreprendre. Cependant, pour choisir et justifier les orientations, les objectifs, les moyens de mise en œuvre et les affectations, l'état actuel de même que l'évolution récente de la Ville doivent être connus et présentés, puisque c'est sur cet état des lieux que s'appuient l'exercice de planification et le plan d'action du Plan d'urbanisme.

La première section du Plan d'urbanisme dresse donc un portrait de la Ville. Elle tient notamment compte des évolutions qu'a connues la Ville depuis l'adoption du précédent Plan d'urbanisme en 1990. Le but de cette première section est de dégager certains constats qui permettent de déterminer les orientations d'aménagement que l'on retrouve dans la deuxième section.

La deuxième section porte sur la planification d'aménagement. Elle consiste à décrire le développement souhaité pour Dégelis. On y retrouve notamment les grandes orientations d'aménagement, le concept d'organisation spatiale et les affectations du sol, ainsi que le plan d'action permettant de tracer la voie vers la mise en oeuvre du Plan.

# PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME

# CONTEXTE DE L'ADOPTION D'UN PLAN D'URBANISME

Le précédent Plan d'urbanisme de la Ville a été adopté en 1990, soit il y a près de trente ans. Depuis, la Ville a connu des transformations importantes. Dans ce contexte, la vision d'aménagement, les grandes orientations d'aménagement et les affectations du territoire contenues dans l'ancien Plan d'urbanisme ne répondent plus aux aspirations et défis actuels de la Ville. Certaines orientations et affectations doivent ainsi être modifiées pour tenir compte de l'évolution et des changements survenus au sein de la Ville.

D'autre part, la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé en 2010. Cette révision engendre la nécessité pour Dégelis d'adopter un nouveau Plan d'urbanisme conforme à ce schéma. Cette adoption est obligatoire légalement selon la règle de conformité du ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Les grandes orientations d'aménagement et les affectations du sol qui se retrouvent dans le Plan d'urbanisme doivent être conformes aux objectifs du nouveau schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant. Pour ces raisons, il est nécessaire d'adopter un nouveau Plan d'urbanisme et d'entreprendre une mise à jour des règlements d'urbanisme.

Finalement, il est aussi important de mentionner que la Ville a également cheminé dans d'autres sphères de la planification depuis les trente dernières années. Les citoyens et citoyennes de Dégelis se sont dotés de plusieurs politiques et programmes dont le présent Plan d'urbanisme doit tenir compte, desquels il doit s'inspirer et avec lesquels il doit s'arrimer. De plus, un atelier de prospective ouvert à tous les citoyens et citoyennes a également eu lieu au cours du processus d'élaboration du plan. Lors de cet atelier, la communauté a pu exprimer ses souhaits quant à l'avenir de sa Ville. Le Plan d'urbanisme tient donc compte de ces discussions et de ces échanges avec les citoyens et reflète l'essence des idées qui ont été développées collectivement.

LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT
EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT
(Gouvernement du Québec)

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ
(MRC de Témiscouata)

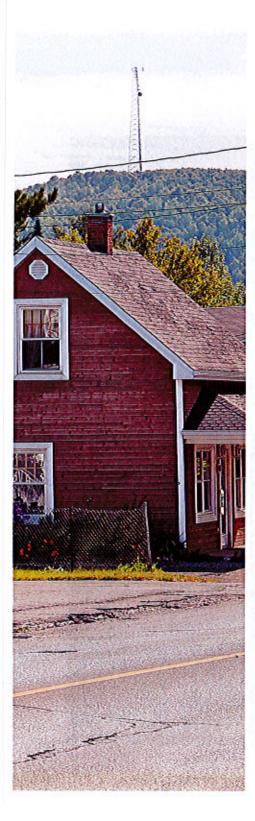
PLAN D'URBANISME

Figure 1 - Schéma de conformité

# RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Ultimement, le Plan d'urbanisme sera mis en application par l'intermédiaire des actions qu'entreprendra la Ville et par la révision de la réglementation d'urbanisme. De nouveaux règlements de zonage (#656), de lotissement (#657), de construction (#658), sur les permis et certificats (#659), sur les dérogations mineures (#660) et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (#661) seront adoptés par la Ville. Ils devront être conformes au contenu du présent Plan d'urbanisme, et plus particulièrement aux grandes orientations d'aménagement et aux affectations du sol.





# SECTION 1 Portrait de la municipalité

| PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE  |   |   | • |   | ٠ |   | ٠ | 18   |
|--|---|---|---|---|---|---|---|--|
| Caractéristiques naturelles<br>Occupation du sol   |   |   |   |   |   |   |   | 18<br>18   |
| COMPOSANTES DÉMOGRAPHIQUES   | • | ٠ | • | • | • | • | • | 21<br>22<br>23                                     |
| COMPOSANTES ÉCONOMIQUES  |   | • | • | • | • | • | • | 24<br>24<br>24<br>24<br>24                         |
| CADRE DE VIE.  Immeubles résidentiels et logements Offre commerciale Édifices publics et institutionnels Infrastructures publiques Milieu communautaire Mobilité Infrastructures de communication et d'énergie Éléments d'intérêt Contraintes naturelles et anthropiques Potentiels de développement |   |   | • |   |   | • |   | 25<br>25<br>26<br>26<br>28<br>29<br>30<br>36<br>37 |

# PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

La description de la Ville que l'on retrouve dans cette section traite de différents éléments qui caractérisent Dégelis. Ceux-ci sont regroupés en cinq sous-sections : la mise en contexte historique, le portrait géographique, les composantes démographiques, les composantes économiques et le cadre de vie.



Story Conference Contra

# MISE EN CONTEXTE HISTORIQUE

# LA ROUTE DU PORTAGE : UNE ROUTE D'IMPORTANCE À LA FOIS RÉGIONALE ET NATIONALE

L'occupation du territoire de Dégelis est intimement liée au développement du chemin du portage dont la mention remonte au début de la colonie. C'est par ce chemin que les missionnaires et voyageurs explorent le territoire du Témiscouata aux 17e et 18e siècles. Avant même de servir de chemin de colonisation, ce chemin servait d'abord comme voie de communication, et ce, depuis longtemps, pour les Amérindiens. En effet, les premiers voyageurs occidentaux rencontrent dans la région de Dégelis des Malécites dont le chef-lieu est situé à l'embouchure de la rivière Madawaska, près du site occupé aujourd'hui par la Ville d'Edmundston. Il est toutefois impossible de connaître le nombre exact de Malécites ayant occupé le site de Dégelis ni à quel moment ils ont quitté le territoire.

Malgré l'importance que revêt le Portage sous le régime français, aucun projet de route permanente pour le transport n'est envisagé à cette époque. Toutefois, au lendemain de la conquête de la Nouvelle-France et de l'Acadie par l'Angleterre, on choisit de tracer des routes postales et militaires afin de faciliter l'administration et la défense du pays. C'est dans cette optique que le Vieux Chemin, qui relie le fieuve Saint-Laurent au lac Témiscouata, est ouvert en 1784. Quelques militaires sont alors basés dans la région de Dégelis afin d'assurer l'entretien périodique du chemin.

# La signification du nom

Dégelis a, par le passé, adopté plusieurs formes orthographiques différentes: Dégely, Dégelé ou Dégelis. Cependant, depuis 1967, année où la Ville en a fait formellement la demande, son nom officiel est celui de Dégelis. Quelle que soit son orthographe, la signification du nom est toujours demeurée la même: un endroit dans un cours d'eau qui ne gèle pas l'hiver. Cette signification fait référence au tronçon de la rivière Madawaska qui passe dans la ville.

# UN SITE STRATÉGIQUE ET LES DÉBUTS DE L'OCCUPATION

Les premières personnes à résider de façon plus permanente sur le territoire de Dégelis sont aussi des militaires. La raison est simple, le poste de Dégelis s'inscrit sur la ligne de défense établie par les autorités militaires britanniques lors du conflit de l'Aroostock. Ce conflit, qui oppose l'Angleterre aux États-Unis entre 1839 et 1842, porte sur des enjeux de délimitations frontalières entre le Maine, le Québec et le Nouveau-Brunswick.

C'est dans ce contexte que Dégelis se positionne comme un site stratégique. En effet, Dégelis est un des trois plus anciens sites militaires établis le long de la route du Portage avec ceux du Poste du Lac (Cabano) et du Détour (Notre-Dame-du-Lac). Le poste de Dégelis est occupé à partir de 1839 et constitue, dès le départ, un avant-poste en raison de son emplacement, à la frontière du Québec et du Nouveau-Brunswick, près de la zone de conflit. Suite à la fin du conflit, après 1845, les bâtiments militaires sombrent progressivement dans l'oubli. Peu de traces archéologiques ont été retrouvées, en date d'aujourd'hui.

Après les militaires, d'autres colons viendront peu à peu s'installer sur le territoire de Dégelis. Le développement de Dégelis s'inscrit dans la première phase de colonisation de la région du Témiscouata. La population passe de 70 âmes, regroupées en dix familles, en 1854, à 672 personnes en 1881.

# UN DÉVELOPPEMENT MARQUÉ PAR L'AGRICULTURE ET LA FORESTERIE

La construction du chemin Neuf, qui relie Rivière-du-Loup à la frontière du Nouveau-Brunswick, entre 1856 et 1862, et l'inauguration d'un tronçon de chemin de fer reliant Rivière-du-Loup à Edmundston, par la compagnie du Témiscouata Railways, en 1889 vont grandement participer au développement du Témiscouata et de Dégelis. On retrouve d'ailleurs encore aujourd'hui à Dégelis la gare associée à ce chemin de fer et elle constitue l'un des principaux éléments d'intérêt patrimonial de la ville. Ces changements vont aussi engendrer la proclamation de la municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelé, le 25 septembre 1885.

# UNE CROISSANCE SOUTENUE

Entre 1884 et 1914, Dégelis enregistre une augmentation continue de sa population. En effet, celle-ci passe de 672 personnes en 1881, à 800 habitants en 1891, puis à 963 en 1901 et à 1 325 en 1911. Ce phénomène s'explique notamment par l'installation de la compagnie forestière Fraser en 1904, par un effort de production au niveau agricole et par un taux de natalité important.

Cette croissance démographique mène à l'instauration d'un premier système d'aqueduc en 1901 et à la construction d'une première église en 1906. Cette dernière fait d'ailleurs toujours partie du paysage de Dégelis. Elle est accompagnée d'un presbytère d'intérêt architectural, construit vers 1950. À cette même époque, Dégelis s'impose comme un lieu d'arrêt important, menant alors à la construction de quelques hôtels.

# DES TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES

La crise économique des années 1930 entraîne un retour à la terre pour de nombreux urbains et participe, par le fait même, à l'ouverture de nouvelles paroisses dans le Témiscouata. Toutefois, la crise provoque aussi des transformations dans le secteur agricole. L'agriculture de subsistance ne suffit plus pour combler les besoins de la famille. À l'exception de l'industrie laitière et, dans une moindre mesure, l'industrie porcine, l'agriculture commence à régresser à partir de cette période et les fermes qui subsistent se transforment pour satisfaire les nouveaux besoins du marché.

# L'IMPLANTATION D'IMPORTANTES INSTITUTIONS

Après la Deuxième Guerre mondiale, Dégelis repose encore sur une économie agroforestière où on observe de plus en plus le déclin de l'agriculture au profit de l'industrie forestière. Cela s'observe notamment par la présence grandissante de cultivateurs sur les chantiers forestiers. Cette période est marquée par la modernisation et l'implantation de nouveaux commerces et industries et est caractérisée par une croissance significative de la population dans la lignée du baby-boom.

Puis, à partir des années 1960, plusieurs Québécois quittent les régions pour se diriger vers les grands centres, entraînant ainsi des changements de population, notamment dans le Témiscouata. À cela s'ajoute un mouvement de migration des citoyens de Dégelis vers les emplois offerts par les manufactures américaines. La municipalité de Sainte-Rose-du-Dégelé obtient le statut de ville en 1969 et devient officiellement « Dégelis ».

Les années 1970 sont à la fois marquées par une période de fluctuation au niveau démographique et par le développement de services importants, soit la création de la commission d'urbanisme et de l'Office Municipal d'Habitation, l'érection de la nouvelle caserne de pompiers, de la polyvalente Dégelis, etc. Le CLSC s'ajoutera à ces institutions quelques années plus tard. Par la suite, la population se stabilise au début des années 1980 et se chiffre alors à 3 547 personnes.

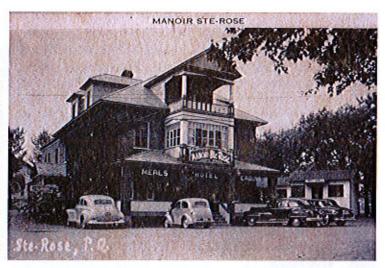
# UNE VILLE D'IMPORTANCE RÉGIONALE

En 1989, les fonctions du Témiscouata Railway Company sont suspendues entre Cabano et Edmundston. Les rails sont graduellement enlevés au cours des années 1990 afin de créer une piste cyclable: Le Petit Témis, qui emprunte l'ancien parcours de cette voie ferrée. Il s'agit d'une infrastructure récréotouristique importante, tant pour la région que pour Dégelis.

À cette infrastructure touristique s'ajoute la création du Parc national du Lac-Témiscouata en 2009 et la transformation de la route régionale 185 en l'autoroute 85, complétée sur le territoire de Dégelis en 2014. Ces nouveaux développements et aménagements ont permis de générer et de soutenir un développement progressif au niveau du récréotourisme et de la villégiature. Il s'agit de changements économiques importants ayant un impact économique direct et indirect pour la Ville et ses citoyens.

De plus, Dégelis possède aussi un secteur commercial relativement dynamique qui permet à la Ville de jouer notamment un rôle de pôle commercial local et régional. En 2017, avec sa population qui se chiffre à 2 898, Dégelis reste une ville d'importance pour le Témiscouata.





Charroyage du bois coupé - Eugène Gagné - 1942







# PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

# LOCALISATION

Dégelis est située dans la région du Bas-Saint-Laurent, plus précisément dans la MRC de Témiscouata. En 2017, elle compte 2 898 habitants vivant sur un territoire de 563 kilomètres carrés.

Située dans l'est de la MRC, la ville est bordée par les municipalités de Lejeune et d'Auclair au nord, de Saint-Juste-du-Lac et de Témiscouata-sur-le-Lac au nord-ouest, de Packington à l'ouest et de Saint-Jean-de-la-Lande au sud-ouest. Au sud et à l'est, Dégelis est bordée par le Nouveau-Brunswick, plus précisément par la ville d'Edmundston.

# CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

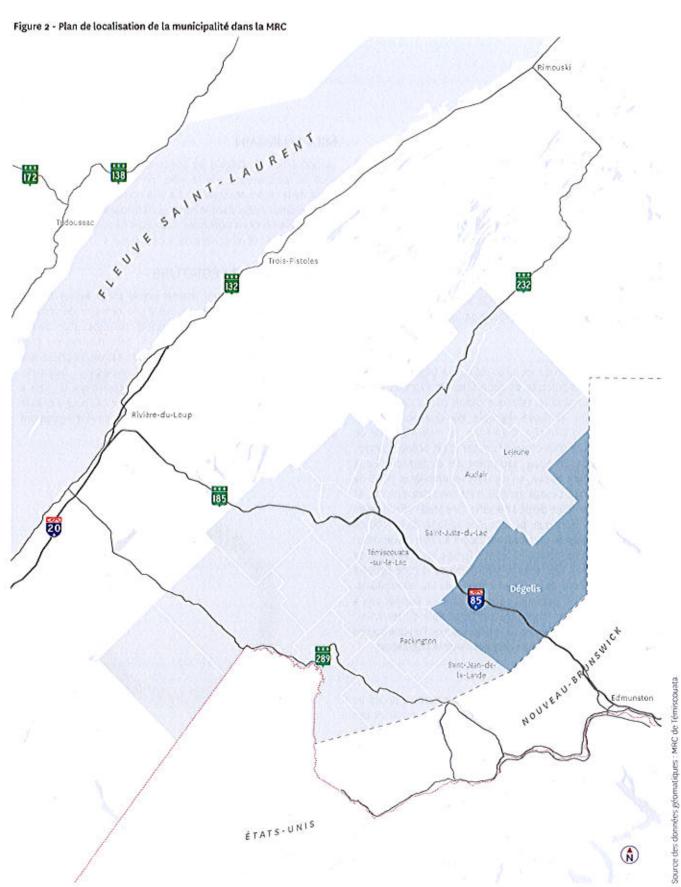
Étant donné sa localisation dans les Appalaches, le socle rocheux de Dégelis est constitué de grès, de conglomérats et d'autres roches sédimentaires déformée issues de l'agglomération de grains de sable. Le sol est surtout constitué de loam (terre à forte teneur en sable), mal ou rapidement drainé. Le potentiel agricole des sols est ainsi limité, à l'exception du secteur de la vallée de la rivière Madawaska.

Dégelis borde le lac Témiscouata, un plan d'eau d'une superficie totale de 67 kilomètres carrés, dont environ 10% se situe à l'intérieur de la Ville. La rivière Madawaska, qui s'écoule à Dégelis vers le sud, en direction du fleuve Saint-Jean, constitue la décharge de ce plan d'eau majeur à l'échelle régionale. Un barrage exploité par Hydro-Québec est situé à la décharge du lac Témiscouata et sert uniquement à contrôler le niveau d'eau du lac et le débit de la rivière Madawaska. Le bassin versant de la rivière Madawaska occupe environ les deux tiers du territoire de la MRC, d'où son importance à l'échelle régionale. L'est de la ville est drainé par la rivière Owen, qui se jette dans le Grand lac Squatec, situé en partie dans la ville. À l'extrémité est de la ville, on retrouve également le lac Ango, un autre des plans d'eau d'importance à l'échelle municipale.

On distingue deux zones aux caractéristiques naturelles différentes sur le territoire municipal : la vallée de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata, au centre-ouest de la ville, et les hauts-plateaux, caractéristiques des Appalaches, situés de part et d'autre de la vallée. Sur les hauts-plateaux, le relief de la ville est accidenté et les dénivellations nombreuses. Dans la vallée, par contre, le relief est plutôt plat. La présence d'épais dépôts de surface – du sable ou du gravier – y est notable, et donne un potentiel agricole intéressant aux sols.

Le climat de Dégelis est marqué par la continentalité et l'humidité. La continentalité implique que les variations de température y sont importantes d'une saison à l'autre. L'été est plutôt chaud alors que l'hiver est rude. L'humidité implique quant à elle des précipitations importantes.

Le climat de la ville permet à une végétation variée de s'implanter. Ainsi, la forêt est de type mixte, formée autant de conifères que de feuillus. Cette mixité s'accompagne d'une diversité faunique, tant dans les milieux terrestres qu'aquatiques, notamment dans la vallée de la rivière Madawaska et dans la Zone d'Exploitation Contôlée (ZEC) Owen. Parmi les espèces les plus emblématiques, notons la présence du pygargue à tête blanche, du cerf de Virginie et du touladi.



# Source - MRC de Témiscouata - 2004

# OCCUPATION DU SOL

#### MILIEU FORESTIER

Dégelis se caractérise, entre autres, par la place importante qu'occupent les espaces naturels, surtout les milieux forestiers. Ceux-ci constituent la composante dominante du paysage, soit environ 93% du territoire (voir Figure 3). De ces milieux forestiers, 79% sont en territoire public et à vocation forestière. La ZEC Owen englobe la majorité de ces terres publiques. Cet espace de conservation et de récréation occupe tout l'est de la ville. La forêt privée occupe, quant à elle, une place secondaire (14% du territoire). Soulignons qu'on retrouve un potentiel acéricole important au sein du milieu forestier de la région et que plusieurs érablières se retrouvent sur le territoire de Dégelis.

#### MILIEU AGRICOLE

La seconde occupation du sol qu'on retrouve à Dégelis, bien que beaucoup moins importante en superficie, est l'agriculture. La zone agricole permanente, telle que définie par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ), représente 16% du territoire. Cependant, la majeure partie de cette zone demeure sous couvert forestier et est occupée, aussi, par la forêt privée. En 2004, seulement 4% du territoire de la ville était réellement cultivé, en excluant les érablières (MRC de Témiscouata, 2004). L'usage agricole n'est donc pas répandu, et ce même sur le territoire dédié à cet effet. Une étude effectuée en 2008 révélait d'ailleurs que, pour la zone agricole de la MRC de Témiscouata, l'usage le plus souvent inscrit au rôle d'évaluation foncière était l'usage résidentiel, et non l'usage agricole (MRC de Témiscouata, 2010). Les terres faisant partie de la zone agricole se retrouvent au nord de la ville et à l'ouest du lac Témiscouata. À part ce secteur, le potentiel agricole faible ne permet pas à l'agriculture d'être bien implantée sur l'ensemble du territoire.1 L'agriculture demeure néanmoins la principale ou l'unique source de revenus pour une partie non négligeable de la population.

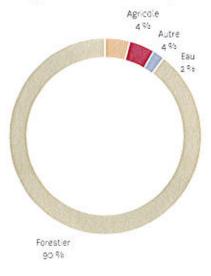
#### MILIEU URBAIN

La population de Dégelis se concentre dans le noyau urbain, situé au centre-ouest de la ville, principalement sur la rive ouest de la rivière Madawaska. La ville correspond au périmètre d'urbanisation défini dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC. Les institutions publiques, la plupart des commerces et les sites industriels se retrouvent dans ce secteur.

# SECTEUR DE VILLÉGIATURE

Un secteur de villégiature majeur prend place autour du lac Témiscouata. Celui-ci est composé d'une centaine de chalets, d'une marina, de la plage, du camping municipal, d'un centre de plein air, ainsi que d'une partie du parc national du Lac-Témiscouata. Une multitude d'activités récréatives se pratiquent sur le lac et aux alentours : pêche, navigation, baignade, randonnée, etc. La ZEC Owen constitue également un lieu à vocation récréotouristique de premier plan, surtout pour la chasse et la pêche. Des secteurs de villégiature se situent également autour du Grand lac Squatec et du lac Ango.

Figure 3 - Couverture du sol - Dégelis



Analyse du sol de iRDA (2007): Principalement composé de sol de catégorie B ou D. Les sols de catégorie B représentent des sols minéraux de classe 4 pour la grande culture. C'est à dire qu'ils présentent des limitations sévères influant sur le choix des cultures ou les méthodes de culture, ou les deux à la fois. Quant à la catégorie D, ceux-ci représentent des sols minéraux considérés inaptes à l'agriculture mécanisée en raison de limitations extrêmement sévères.

# COMPOSANTES DÉMOGRAPHIQUES

Ce portrait vise à observer les caractéristiques démographiques actuelles de la Ville à l'aide des données du recensement le plus récent, soit celui de 2011. D'autre part, le portrait vise également à dégager les principales tendances qui ont marqué la démographie de la ville depuis l'adoption du dernier Plan d'urbanisme, en 1990. Ainsi, les données de 1991 – le recensement le plus près de 1990 - sont comparées aux données de 2011 afin d'observer les changements que traverse la population de la ville.

Les données de la MRC et du Québec sont utilisées à des fins de comparaison.

# POPULATION TOTALE

Dégelis est un pôle démographique majeur à l'échelle régionale, et correspond à la deuxième ville la plus populeuse au sein de la MRC. En observant le portrait démographique actuel de Dégelis et sa variation entre 1991 et 2011, on constate que la démographie a évolué comme plusieurs autres centres urbains en milieu rural. En effet, deux tendances caractérisent ce portrait : la population diminue et elle est vieillissante.

Pour ce qui est de la taille démographique, de 1991 à 2011, la population de Dégelis est passée de 3350 habitants à 3051 habitants permanents, ce qui représente une baisse de 8,9%. Cette perte de population est moins importante que celle de la MRC de Témiscouata (-12%). On observe donc un phénomène de diminution de la population, qui n'est pas aussi prononcé qu'ailleurs. Comme d'autres municipalités, Dégelis peine à conserver ses résidents, alors que les emplois se centralisent dans les grandes villes. Bien que cette baisse démographique devrait ralentir au cours des prochaines années, la décroissance affecte tout de même l'avenir de la Ville.

Tableau 1 - Variation de la population, 1991-2011

|                    | Populatio | on     | TOWN TO | Variation de la population |        |           |           |           |  |  |
|--------------------|-----------|--------|---------|----------------------------|--------|-----------|-----------|-----------|--|--|
|                    | 1991      | 1996   | 2001    | 2006                       | 2011   | 1991-2011 | 2001-2011 | 2006-2011 |  |  |
| Dégelis            | 3 350     | 3 437  | 3 317   | 3 209                      | 3 051  | -8.9      | -8        | -4.9      |  |  |
| MRC de Témiscouata | 23 348    | 2 3027 | 2 2475  | 21 785                     | 20 572 | -11.9     | -8,5      | -4.6      |  |  |

Source: Statistique Canada - 2016

# STRUCTURE D'ÂGE

L'étude de la structure de la population selon l'âge révèle une part importante de population âgée. La population ayant 55 ans ou plus représente 39% de la population totale (voir Tableau 2 et Figure 2). Cet état de fait n'est pas spécifique à Dégelis, on l'observe également à l'échelle de la MRC de Témiscouata, où 38% de la population est âgée de 55 ans ou plus. À titre de comparaison, pour la province de Québec, on compte une proportion plus faible de personnes âgées, seulement 29% de la population fait partie du groupe d'âge des 55 ans ou plus. La part de personnes âgées de 55 ans ou plus est donc relativement significative à Dégelis.

Non seulement la part de personnes âgées au sein de la population est significative, mais le vieillissement de la population de 1991 à 2011 est aussi considérable. La proportion de personnes ayant 55 ans ou plus a presque doublée, passant de 21% à 39%. Ce vieillissement se vit également dans la MRC de Témiscouata, où la proportion de personnes ayant 55 ou plus a augmenté de façon similaire, passant de 23% à 38%. Le vieillissement de la population s'explique par plusieurs facteurs, dont principalement l'exode des jeunes vers les grands centres urbains. Ce phénomène est caractéristique des villes et municipalités rurales québécoises.

Figure 4 - Population par classe d'age et sexe, Dégelis

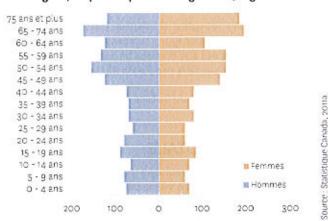


Figure 5 - Population par classe d'âge et sexe, MRC de Témiscouata

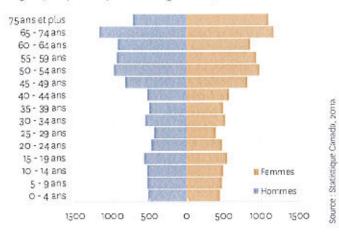


Tableau 2 - Âge de la population

|                    | 55 ans et p | olus                                | 19 ans et moins |                                     |  |  |  |
|--------------------|-------------|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|--|--|--|
|                    | Nombre      | Part de la population<br>totale (%) | Nombre          | Part de la population<br>totale (%) |  |  |  |
| Dégelis            | 1 195       | 38.9                                | 595             | 19.4                                |  |  |  |
| MRC de Témiscouata | 7 855       | 38.1W                               | 4145            | 20                                  |  |  |  |

Source : Statistique Canada - 2011a

# **MÉNAGES**

La population de Dégelis est regroupée en 1 350 ménages, formés en moyenne de 2,2 personnes (voir Tableau 3). Cette taille est la même que la moyenne de la MRC de Témiscouata.

Le nombre de ménages dans la Ville est en croissance, ce qui correspond à la situation observée à l'échelle de la MRC. En effet, entre 1991 et 2011, le nombre de ménages est passé de 1170 et à 1350 à Dégelis, soit une hausse de 15% semblable à celle de la MRC (voir Tableau 3).

Alors que le nombre de ménages a augmenté entre 1991 et 2011, la taille des ménages a diminué. Cette diminution est liée à l'augmentation majeure du nombre de ménages formés d'une ou deux personnes. Alors que l'on dénombrait 565 ménages à Dégelis en 1991, la ville en compte maintenant 960. L'explosion du nombre de ménages d'une ou deux personnes n'est pas propre à la ville, puisque la MRC a également vu ce nombre croître de l'ordre de 60%. Les ménages d'une taille supérieure à deux personnes ont vu leur nombre diminuer de manière significative à Dégelis, tout comme dans l'ensemble du Témiscouata. Ces changements se traduisent par une baisse significative du nombre moyen de personnes par ménage (de 2,8 à 2,2). Cette tendance doit être prise en considération pour l'avenir de la Ville, puisqu'elle semble se maintenir.

Tableau 3 - Nombre et taille des ménages

|                    | nombre de  | n des ménages s<br>personnes<br>bre total de méi |                | Nombre moyen<br>de personnes par |
|--------------------|------------|--|----------------|----------------------------------|
|                    | Total      | 1 0u 2<br>personnes                              | 3 ou plus      | ménage, 2011                     |
| Dégelis            | 1350       | 960 (71.1%)                                      | 390 (28.9%)    | 2,2                              |
| MRC de Témiscouata | 8 950      | 6 305 (70%)                                      | 2645 (30%)     | 2,2                              |
|                    | <b>补偿等</b> | Variatio   | n (%), 1991-20 | 211                              |
| Dégelis            | 15         | 70   | -34            |                                  |
| MRC de Témiscouata | 11         | 60   | -33            |                                  |
|                    |            |  | 15.44 C        |                                  |

Source : Statistique Canada - 2011a

# COMPOSANTES ÉCONOMIQUES

Dégelis est un pôle multifonctionnel central au sein de la MRC de Témiscouata. Plusieurs commerces, services privés et institutions publiques desservent la population locale, mais également la population des villages environnants. L'activité économique de Dégelis est donc diversifiée, bien que l'économie se base avant tout sur le secteur des commerces et services. La répartition des emplois selon les trois secteurs de l'économie (primaire, secondaire et tertiaire) en témoigne.

# **TERTIAIRE**

Les emplois se concentrent d'abord dans le secteur tertiaire. Selon le recensement 2006 de Statistiques Canada, 61,7% des travailleurs sont employés dans ce secteur, qui regroupe notamment les commerces, l'administration et les services. Cette donnée s'explique par le rôle de pôle de services qu'exerce la ville. Plusieurs entreprises de taille variée sont recensées et sont actives dans divers secteurs (voir Tableau 4). À ces entreprises s'ajoutent les différents services publics et organismes présents dans la ville : administration municipale, institutions de santé et d'éducation, etc. La ville compte trois écoles primaires, une école secondaire, un CLSC, un CPE et plusieurs autres organismes publics ou communautaires.

# SECONDAIRE

Le deuxième secteur en importance est le secteur secondaire, qui regroupe 30% des travailleurs, toujours selon les données de 2006. Quatre entreprises industrielles sont implantées dans la ville, dont les plus importantes sont le groupe Lebel ainsi que Décacer. Le groupe Lebel est d'ailleurs le principal employeur de la ville, exploitant une usine de transformation du bois à proximité du centre-ville de Dégelis. Cette entreprise a un rôle central dans l'emploi et l'économie locale.

# PRIMAIRE

Le secteur primaire occupe une place de second plan dans la ville, sur le plan des emplois. Selon le recensement 2006 de Statistiques Canada, 8,3% des travailleurs habitant dans la ville ont un emploi lié à l'extraction des matières premières. L'exploitation forestière et l'agriculture constituent les deux sous-secteurs principaux. Dans le sous-secteur agricole, la production laitière et l'acériculture sont les types de production dominants (MAPAQ, 2010). On retrouve à Dégelis dix-sept fermes ainsi que sept exploitations acéricoles commerciales (CLD, 2015).

Ce portrait de l'économie par secteurs se distingue du portrait panquébécois, dans lequel le secteur tertiaire prend une place plus importante, et où le secteur primaire ne représente que 2% des emplois (ISQ, 2013). À ce chapitre, le portrait de Dégelis correspond davantage à celui de la MRC de Témiscouata et des autres municipalités rurales québécoises.

# VITALITÉ ÉCONOMIQUE

Les principaux indicateurs de la performance économique de la ville ne permettent pas d'évaluer avec certitude l'état actuel de l'économie, puisque peu d'indicateurs récents sont disponibles. Les indicateurs les plus récents peuvent cependant donner une idée approximative de l'état actuel de l'économie. Ainsi, selon Statistique Canada, le taux de chômage à Dégelis était de 7% en 2006, ce qui est inférieur à la moyenne témiscouataine (12%) et qui tend plus vers le taux provincial (6,6%, en 2017).

Selon l'Institut de la statistique du Québec, le revenu médian de 2014 correspond à celui de la MRC (environ 25 800\$), mais est largement inférieur à celui de la province (environ 31 700\$). Cette donnée montre bien que Dégelis est un moteur de l'économie régionale, mais demeure en recul par rapport au reste de la province.

Tableau 4 Nombre d'entreprises de commerces et de services par secteur d'activité

| Nombre<br>d'entreprises | Secteur d'activité  |
|-------------------------|---|
| 9                       | Vente au détail – alimentation                                    |
| 2                       | Vente au détail - produit de construction<br>et de quincaillerie  |
| 3                       | Vente au détail - meuble et décoration                            |
| 12                      | Vente au détail – autre   |
| 10                      | Hébergement et restauration                                       |
| 14                      | Services d'esthétique, coiffure et soins personnels               |
| 12                      | Services de construction  |
| 7                       | Services automobile   |
| 6                       | Services financier et assurance                                   |
| 6                       | Services de transport et de déménagement                          |
| 5                       | Services de santé   |
| 4                       | Services de menuiserie, bijouterie,<br>artisanat et autre atelier |
| 3                       | Services d'avocat et notaire                                      |
| 2                       | Services informatique   |
| 8                       | Autres services   |

# CADRE DE VIE

Cette section vise à présenter les principaux éléments qui participent à définir le cadre et la qualité de vie que l'on retrouve sur le territoire de la ville.

# IMMEUBLES RÉSIDENTIELS ET LOGEMENTS

En 2013, selon le rôle d'évaluation foncière de la ville, on dénombrait à Dégelis 814 immeubles d'un logement, 54 immeubles de deux logements, 54 immeubles de plus de deux logements, 108 chalets et 45 maisons mobiles. Ce sont donc les habitations d'un logement qui dominent sur le territoire (76% des immeubles résidentiels), bien que l'offre de logements soit variée.

Par ailleurs, selon les données du recensement de 2011 de Statistiques Canada, le nombre de logements, c'est-à-dire d'immeubles ou de parties d'immeubles habités, a augmenté de 13,25%, ce qui constitue une hausse considérable, supérieure à celle notée à l'échelle de la MRC (8%). On peut croire que le nombre de logements a varié en fonction de la hausse du nombre de ménages. Comme la tendance indique que le nombre de ménages continuera d'augmenter, une hausse du nombre de logements est à prévoir pour les prochaines années. Le choix des orientations d'aménagement doit tenir compte de cette hausse.

### OFFRE COMMERCIALE

La forte proportion du secteur tertiaire dans l'économie locale de Dégelis conditionne une offre commerciale variée et diversifiée. Celle-ci dessert bien les citoyens de la ville. Une bonne proportion des commerces et services offrent des achats de types courants (11%) ou semi-courants (14%). Ces types de commerces et de services ont la particularité d'être souvent visités, on y retrouve notamment des magasins d'alimentation ou une pharmacie. Malgré tout, le contexte régional et la mobilité grandissante de la population, ainsi que la proximité d'Edmundston, amènent plusieurs citoyens à consommer dans certains commerces à l'extérieur de la ville. Cette fuite commerciale représente un défipour Dégelis qui désire développer sa structure commerciale au centre-ville et aux abords de l'autoroute 85 pour favoriser la consommation locale et, aussi, pour inciter les gens de passage à consommer sur son territoire.

En contrepartie, comme mentionné au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC, 2010). Dégelis occupe un rôle de centre de services. C'est-à-dire qu'elle attire des populations provenant des municipalités voisines de par son offre en commerces et services. Son statut de centre de services, ainsi que son activité économique axée sur l'agriculture et la foresterie, expliquent la part considérable d'établissements offrant des achats réfléchis (61%). En effet, on retrouve une panoplie de commerces spécialisés, tel un commerce de vente et réparation

de radiateurs et de réservoirs à essence, et un grand nombre de services professionnels, comme un bureau de notaire et conseiller juridique.

Si l'offre commerciale actuelle de Dégelis est axée vers les besoins de sa propre population et ceux des populations avoisinantes, sa position comme porte d'entrée du Québec, lui confère une certaine visibilité. Durant la saison estivale, en plus de celui généré par le nouveau parc national du Lac-Témiscouata, un flux non négligeable de visiteurs provenant de l'extérieur de la MRC passe par Dégelis. Ainsi, la Ville a tout intérêt à saisir l'opportunité qui s'offre à elle en adaptant son offre commerciale à la clientèle touristique grandissante.

Figure 6 - Répartition globale des commerces et services par type d'achats, Dégelis

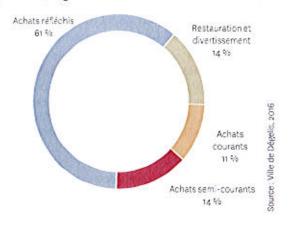
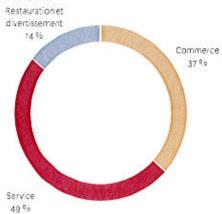


Figure 7 - Répartition des commerces et services par catégorie, Dégelis



# ÉDIFICES PUBLICS ET INSTITUTIONNELS

À cause de son rôle de pôle de services au sein de la MRC, la Ville possède sur son territoire un parc immobilier institutionnel significatif, dont:

- > Hôtel de ville
- > Église
- > Bibliothèque
- > CLSC
- > École primaire
- > École secondaire
- > Aréna
- > Centre de la petite enfance

Ces institutions se situent au centre-ville, sur la rue Principale, la 7º rue, la 6º rue et la rue de la Briquette.

# INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

# LA GESTION DE L'EAU

Dégelis compte un réseau d'aqueduc et d'égout municipal. Ce réseau dessert le noyau urbain, c'est-à-dire environ 2 465 personnes. L'aqueduc est alimenté à partir d'un captage d'eau sur le lac Témiscouata. Les eaux usées du réseau municipal sont, quant à elles, déversées dans des bassins d'oxydation localisés au sud de la ville, puis évacuées dans la rivière Madawaska. En dehors du milieu urbain, l'alimentation en eau potable est assurée par des ouvrages de captages d'eaux souterraines individuels. L'évacuation et le traitement des eaux usées se font par des installations septiques individuelles. En 2005, on comptait ainsi 380 installations septiques individuelles.

# LES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS ET CULTURE

# Le pôle du Complexe récréatif sportif

En plein cœur du noyau urbain, le complexe sportif de Dégelis regroupe l'essentiel de l'offre sportive (équipements et plateaux sportifs) de la ville. Il est situé au bout de la rue Soucy, le long de la rue de la Briquette et de la piste cyclable du Petit Témis. Il est traversé par la rivière aux Perches. Ce secteur comprend le terrain de balle-molle, les terrains de tennis, les terrains de soccer, la piscine, le centre sportif de l'école secondaire, le centre communautaire, le parc de planche à roulettes, l'aréna, l'anneau de glace et la patinoire extérieure.

Plateaux sportifs: Les terrains de balle-molle et de soccer accueillent divers tournois de niveau amateur. On compte trois terrains de tennis bénéficiant d'un système d'éclairage. Piscine et centre sportif de l'école secondaire : À même l'école secondaire, la piscine de dimension semi-olympique comprend quatre couloirs pour la natation, un plongeon et une pataugeoire en annexe. Le centre sportif, situé au même endroit, offre des installations pour la pratique du badminton, du soccer, du volleyball, du hockey cosom ainsi que la salle d'entraînement Cœur Action.

Centre communautaire et Aréna (Place Desjardins): Situé sur la rue de la Briquette, le centre communautaire de Dégelis comprend des salles de réunions et d'activités diverses. Quant à l'aréna, lui aussi localisé sur la même rue, il possède une surface de hockey standard, pouvant accueillir jusqu'à 1 100 spectateurs avec des estrades chauffées. Du mois de mai au mois de septembre, l'aréna se transforme en une salle accueillant divers événements de grande envergure (Place Desjardins).

# Le pôle du Camping municipal de Dégelis

Situé en face de lac Témiscouata, le camping municipal de Dégelis offre un service d'hébergement de chalets et de terrains de camping comprenant tous les services en plus d'une piscine et d'une pataugeoire. On y trouve une rampe de mise à l'eau pour petites embarcations et un service de location de vélos. Le camping municipal est un point d'accès du Sentier national au Bas-Saint-Laurent et le point de départ des sentiers de ski de fond durant la période hivernale.

Plage municipale: Sur la route 295, au nord de la ville et près du camping municipal, se trouve la plage publique. Plusieurs équipements nautiques sont disponibles en location ainsi qu'un terrain de volleyball. Il y a un service de restauration et la plage se trouve animée régulièrement par des soirées-spectacles.

Club de ski de fond Pleins Poumons: Situé au camping municipal de Dégelis, le chalet de ski fond est le point de départ de 32 kilomètres de sentiers pour tous les niveaux. Il est possible d'y louer des skis de fond et des raquettes ainsi que de s'inscrire à l'école de ski de fond pour les jeunes de 5 à 12 ans.

Randonnée pédestre : Accessible par le camping municipal de Dégelis, le Sentier national au Bas-Saint-Laurent offre plus de 144 kilomètres de sentiers. Il traverse dix municipalités sur le territoire du Témiscouata et mène au Parc national du Lac-Témiscouata, dans le secteur Le Montagnais.

#### La marina

Aménagée sur le lac Témiscouata, la marina peut accueillir des petites embarcations de plaisance ainsi que les kayakistes grâce à ses quais. La piste cyclable du Petit Témis mène à la marina, ce qui en fait une halte de choix pour les cyclistes.

#### Débarcadère de la rivière Madawaska

Aménagés au centre-ville, au bout de la 6° rue Est, un débarcadère et une descente pour embarcations permettent aux utilisateurs d'accéder à la rivière Madawaska, où il est possible de pratiquer la pêche.

#### Parc du Centenaire

Afin de commémorer son 100° anniversaire de fondation en 1985, la Ville a aménagé un parc en bordure de la rivière Madawaska. Lieu de première importance pour la communauté, un monument a été érigé afin de rappeler le portage qui se faisait à l'époque et la présence d'un fort qui était situé à cet endroit. Des tableaux de bois sculpté représentent trois thématiques évocatrices du quotidien des fondateurs de la paroisse.

# Centre culturel Georges-Deschênes & Cinéma Dégelis

Cet équipement multifonctionnel de 325 sièges est la salle de spectacles de la municipalité. Elle sert à plusieurs événements grâce à une programmation annuelle réalisée par le Comité culturel Les 4 scènes. Le centre culturel Georges-Deschênes est employé également comme salle de cinéma, la seule du Témiscouata. Il est situé juste à côté de l'hôtel de ville, en plein cœur du noyau urbain.

# Bibliothèque municipale & Centre internet

Localisée au centre-ville, la nouvelle bibliothèque se trouve dans l'ancien presbytère. Le bâtiment, cité immeuble patrimonial, a été entièrement transformé à l'intérieur afin d'accueillir ses nouvelles fonctions. Quant à l'extérieur, il a été restauré afin de préserver son caractère architectural.

#### Jardin céleste Polaris

Le jardin céleste de Dégelis veut incarner la nordicité en s'inspirant de l'environnement et des plantes du milieu alpin. Situé près de l'église en plein cœur de la ville, on y trouve une sculpture du nom de Polaris, laquelle pointe l'étoile Polaire. Un nocturlabe, ancien instrument utilisé pour déterminer l'écoulement du temps en fonction de la position d'une étoile dans le ciel, fait également parti de l'œuvre.

# MILIEU COMMUNAUTAIRE

Forte de l'implication de ses citoyens, Dégelis compte de nombreux organismes oeuvrant dans divers secteurs. Ces organisations sociales, communautaires, culturelles, de sports et de loisirs, contribuent énormément à créer un milieu de vie dynamique pour tous les citoyens et résidents des municipalités voisines.

De nombreux bénévoles s'investissent dans l'organisation et le déroulement de différents événements annuels. Un des plus connus est le festival Le Tremplin, un festival d'humour et de chanson, ayant lieu chaque année depuis 2000. Ce festival d'envergure nationale offre une expérience incontournable aux jeunes de la relève. À un niveau plus régional, le Carnaval de Dégelis se déroule en plein hiver et offre une programmation d'activités intérieures et extérieures sur trois jours pour toute la famille. Ces deux exemples, ainsi que de nombreuses autres activités coordonnées par des organismes locaux, témoignent de la vitalité communautaire de Dégelis.

#### **ORGANISMES**

#### Social

- > Cercle des Fermières
- > Chevaliers de Colomb 10068 des Frontières
- > Club des 50 ans et plus
- > Club Lions de Dégelis Inc.
- > Club Optimiste de Dégelis
- > Dames de Ste-Anne
- > Fabrique de Dégelis
- > Filles d'Isabelle
- > Maison des Jeunes Le coin de Dégelis

#### Communautaire

- > Brigade des Pompiers
- > Centre d'Action Bénévole du Témiscouata
- > Comité d'embellissement
- > Les Cuisines collectives de Dégelis
- > Groupe Bénévole de Dégelis
- > Regroupement des Assistés(es) sociaux(les) du Témiscouata
- > La Randonnée du Bonheur

#### Loisirs

- > Association de Loisirs, Chasse & Pêche du Baseley
- > Chorale de Dégelis
- > Club Quad Trans-Témis, division Dégelis

# Sports

- > Centre sportif de l'École secondaire de Dégelis
- > Club de ski de fond Pleins Poumons et club Jackrabbit
- > Club Soccer Dégelis

#### Culture et Événements

- > Comité culturel Les 4 Scènes
- > École de musique La Clé des chants
- > Festival Le Tremplin
- > Festival Western de Dégelis
- > FestiQuad
- > ArénaCross Québec
- > Club Téléguidé Dégelis (Québec Indoor Nationals)
- > Festival régional de l'Accordéon
- > Zoom-Art du Témiscouata

# MOBILITÉ

#### TRANSPORT ROUTIER

Le réseau de transport de la ville est illustré aux cartes des affectations du sol de l'Annexe II. Il a une longueur de 128 kilomètres, dont 40 kilomètres font partie du réseau supérieur géré par le Ministère des Transports et 88 kilomètres sont gérés par la ville. Le réseau supérieur est constitué de l'autoroute 85, de la route 295 et de la route de Saint-Jean. La route 295 est l'unique lien routier entre Dégelis et les municipalités de l'est de la MRC. La route de Saint-Jean constitue le principal accès vers la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande.

L'autoroute 85, autrefois route 185, est une section de la Route transcanadienne, principal lien routier entre les provinces de l'Atlantique, le Témiscouata et le reste du Canada. Le débit quotidien de véhicules, notamment de poids lourds, y est très important. L'autoroute, qui connecte la ville au reste du pays, est par conséquent au cœur du développement de la ville. Plusieurs commerces et industries la bordent. La transformation de la route 185 en autoroute 85 par le ministère des Transports a été complétée en 2014 dans le secteur de Dégelis. À l'échelle locale, deux axes principaux structurent le milieu urbain : la rue Principale et la 7° rue. Les commerces, services et résidences se concentrent de part et d'autre de ses axes, de même que le long de la route Transcanadienne.

La Ville ne compte pas pour le moment apporter de changements précis à son réseau de transport, si ce n'est que l'entretien et l'amélioration des voies existantes. De nouvelles voies de circulation pourraient cependant être ajoutées dans le périmètre d'urbanisation en fonction de la demande et des différentes possibilités d'agrandissement.

La Ville compte également des pistes de véhicules tout-terrain et une piste de motoneiges.

#### TRANSPORT COLLECTIF

Les services de transport collectif sont délégués au niveau régional. Ils sont administrés par la MRC de Témiscouata, par l'entremise de la société Roulami. Un service de navettage, pour les personnes non admissibles au volet Transport adapté, permet de se déplacer, sur demande, entre les endroits publics de la MRC. Aussi, un système de transport Inter-MRC permet de se déplacer depuis ou en direction de cinq points d'embarquement sur le territoire témiscouatain ou vers la ville de Rivière-du-Loup (six destinations sont disponibles)'. Ces deux services

exigent une inscription préalable<sup>2</sup>. Selon Statistique Canada, 40 déplacements résidence-travail sur 1 210 se font en transport collectif sur le territoire de Dégelis, soit 3,3 % des déplacements comparativement à 1,9 % à l'échelle de la MRC (Statistique Canada, 2011).

#### TRANSPORT ACTIF

Du côté du transport actif, la majorité des gens qui emprunte la piste cyclable du Petit Témis s'y déplace en mode loisir. Le parcours traverse la ville du nord au sud en se rendant, entre autres, à la marina. La marche et la bicyclette sont utilisées par 14 % des travailleurs pour se rendre au travail. Pour l'ensemble de la MRC, la proportion des déplacements actifs est de l'ordre de 10,2 % en moyenne (Statistique Canada, 2011).

#### AUTRES MODES DE TRANSPORT

Bien que le terrain de l'aéroport d'Edmundston empiète sur le territoire de Dégelis, il n'est accessible que par le Nouveau-Brunswick.

Le parc linéaire Le Petit Témis, emprunté par les vélos et les motoneiges, longe la rive ouest du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska, reliant Edmundston à Rivière-du-Loup, et est connecté aux réseaux panquébécois de pistes cyclables et de sentiers de motoneiges. La section du Petit Témis traversant la ville est gérée par la Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska.

# INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATION ET D'ÉNERGIE

En communication, la ville est dotée d'un accès à Internet haute vitesse et d'une couverture de réseau de téléphonie cellulaire.

La ligne de transport d'électricité servant à desservir le Nouveau-Brunswick (315 kV) traverse l'ouest de la ville. Un poste d'interconnexion se retrouve d'ailleurs le long de l'autoroute 85. La ligne d'électricité de 120 kV alimentant Dégelis provient directement de Notre-Dame-du-Lac.

<sup>2</sup> http://www.accesstotravel.gc.ca/19. aspx?CarrierCd=135&CityCd=1938470388&lang=fr

# ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

Cette section vise à identifier certaines composantes du territoire et certains sites qui méritent d'être protégés ou mis en valeur. Cet exercice permet de cibler les endroits d'intervention privilégiés pour la Ville afin qu'elle puisse miser sur ses atouts et ses forces pouvant ainsi générer un maximum de retombées positives sur la qualité de vie et sur son développement économique.

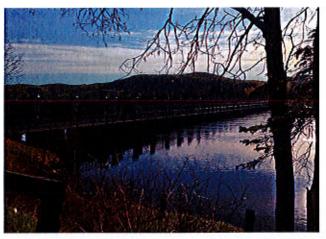
# PATRIMOINE BÂTI

On retrouve sur le territoire de Dégelis, certains sites d'intérêt patrimonial qu'il convient de protéger pour l'intérêt collectif qu'ils représentent, en termes d'identité locale ainsi que comme attraits touristiques. Présents depuis les débuts de la ville, l'église Sainte-Rose, construite en 1906, et l'ancienne gare de la Témiscouata Railway Company (Gare de l'Héritage), reconstruite en 1905 et restaurée en 1995, sont deux bâtiments qui possèdent une valeur patrimoniale pour la ville. De plus, en 2010, le presbytère construit en 1950 et 1951 a fait l'objet d'une citation par la municipalité en vertu de la Loi sur les biens culturels, reconnaissant ainsi son importance dans la communauté et l'intérêt d'en préserver l'intégrité.

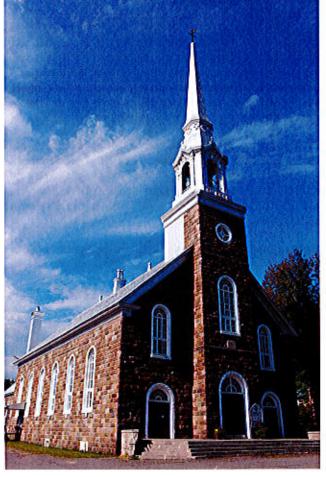
Selon l'inventaire du patrimoine bâti réalisé en 2016 pour la MRC, dix des 209 éléments d'intérêt identifiés se retrouvent sur le territoire de la ville. À l'exception de quelques cas pouvant dater de la fin du 19° siècle, la plupart de ces bâtiments ont été érigés durant le milieu du 20° siècle. Règle générale, les bâtiments identifiés dans l'inventaire possèdent une valeur patrimoniale qualifiée de forte ou moyenne.

#### SITE ARCHÉOLOGIQUE

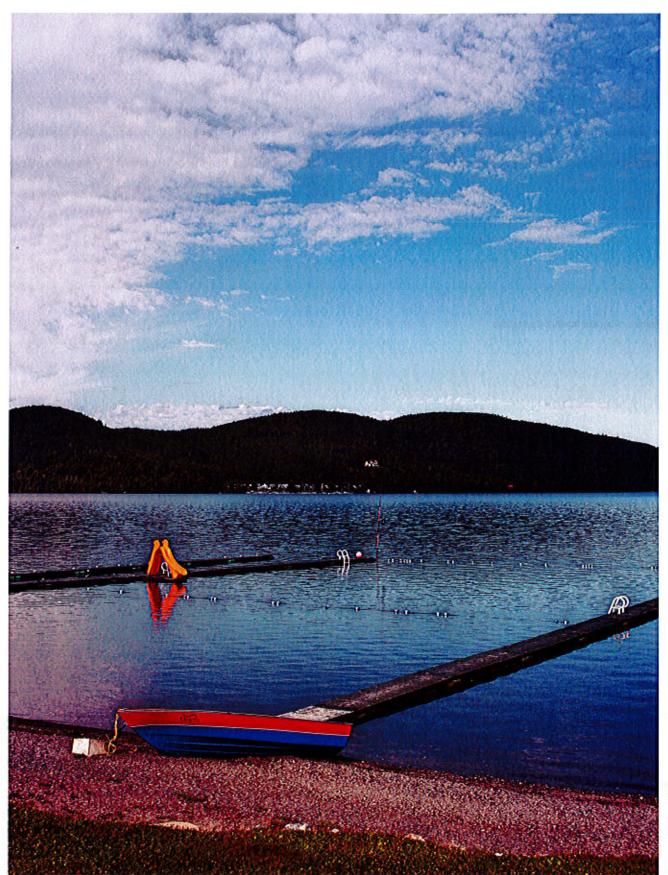
Sur le territoire de la ville se retrouvent également certains sites d'intérêt archéologiques. En effet on y retrouve pas moins de quinze sites archéologiques témoignant de la présence amérindienne et européenne. Ceux-ci sont majoritairement situés à l'extrémité sud du lac Témiscouata et sur les rives de la rivière Madawaska. Ceux-ci sont la preuve que la vallée de la rivière Madawaska a servi de lieu de passage pendant des millénaires. On y retrouve des traces d'occupation et d'utilisation du territoire par les populations amérindiennes datant de la période précoloniale, ainsi que quelques traces d'établissements euro-québécois du 19° siècle. Rappelons que les sites archéologiques sont d'un intérêt historique certain puisqu'ils révèlent des informations importantes sur la présence des premiers habitants de la région.



Barrage du lac Témiscouata- L'Enclume - 2



Splise Sainte-rose - Isabelle Laterreur - 2016



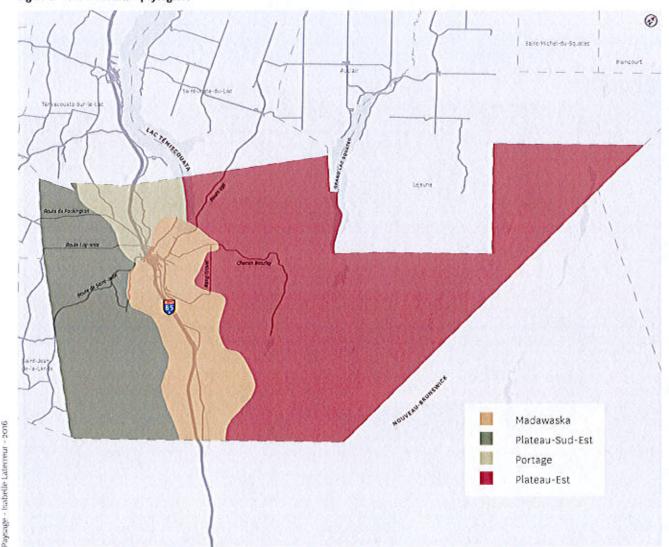
Plage municipale - Isabelle Laterreur - 2016

#### PAYSAGES

Le portrait des familles paysagères situées sur le territoire de Dégelis repose principalement sur les informations contenues dans l'étude de caractérisation et d'évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent effectuée par Ruralys en 2005-2006. Cette évaluation avait comme objectif de décrire l'état des paysages de la région en plus d'inspirer et guider les futures interventions du territoire. Elle a été essentiellement réalisée à partir d'observations depuis des chemins principaux, et dans une moindre mesure de chemins secondaires de la MRC.

Selon ce rapport, le territoire de Dégelis se situe dans quatre des neuf familles paysagères identifiées pour la MRC Témiscouata. Il s'agit des familles nommées : Madawaska, Plateau Sud-Est, Portage et Plateau-Est. Le paysage de la ville se définit donc par la rencontre de ces quatre familles paysagères, ayant des caractéristiques distinctes.

Figure 8 - Plan des familles paysagères



Route 185 au Sud-est de Dégelis - Ruralys - 2006

Le noyau urbain de Dégelis est compris dans la famille paysagère Madawaska. Cette famille, qui couvre la partie centrale de la MRC se distingue surtout par la présence du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska. Dégelis s'inscrit dans la vallée de la rivière Madawaska qui possède une plaine alluviale bien développée et qui forme le principal bassin hydrographique du Témiscouata. Des éléments biogéographiques intéressants sont observables le long de cette vallée : une tourbière à carex en rive droite et des pinèdes en rive gauche. On retrouve aussi dans ce secteur, presque à la frontière avec le Nouveau-Brunswick, la Forêt rare de la rivière Madawaska qui est une pinède blanche à érable à sucre. Enfin, on retrouve plusieurs tronçons d'intérêt dans ce secteur dont le sentier du Petit-Témis, l'autoroure 85, le chemin Neuf et la rue Baseley.

Au nord de la famille Madawaska se trouve la famille paysagère Portage. Celle-ci est fortement marquée par l'intervention humaine, chemins de fer et routes tels Le Petit-Témis et la Transcanadienne définissent ce riche cadre paysager.

La partie ouest du territoire de Dégelis se trouve dans la famille paysagère Plateau-Sud-Est. Ce secteur est majoritairement forestier, mais ponctué de terres agricoles, plus on s'approche du noyau urbain de Dégelis. À noter toutefois qu'on retrouve un corridor d'intérêt paysager le long de la Route de Saint-Jean vers la municipalité de Saint-Jean-de-La-Lande.

La partie est du territoire de Dégelis est incluse dans la famille paysagère du Plateau Est. Il s'agit d'un territoire uniquement forestier. On retrouve toutefois des éléments paysagers d'intérêt, dont la Forêt rare de la Rivière-Owen, une frênaie noire à orme d'Amérique.





#### MILIEUX NATURELS

On retrouve plusieurs sites d'intérêt écologique sur le territoire de la ville qu'il convient de protéger dans l'intérêt de la biodiversité et des milieux naturels. Les espèces qu'on y repère sont particulièrement sensibles et affectées par l'intervention humaine. Les espèces et habitats fauniques fragiles connus sont les suivants :

- 1° Cerf de Virginie : sud-est de la vallée de la rivière Madawaska et ZEC Owen.
- 2' Touladi: Lac Témiscouata et Grand lac Squatec.
- 3' Pygargue à tête blanche : Lac Témiscouata et Grand lac Squatec.

La vallée de la rivière Madawaska comporte une grande superficie de milieux humides, qui constituent des milieux fragiles à protéger, et elle abrite plusieurs espèces fauniques et floristiques particulières. D'ailleurs, dans une partie de cette vallée, une pinède blanche à érable à sucre jugée forêt rare, a été déclarée « écosystème forestier exceptionnel » par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Environ 125 espèces d'oiseaux, dont la sauvagine, utilisent les abords de la rivière comme milieux d'hibernation.

La ZEC Owen compte également deux écosystèmes forestiers exceptionnels : la forêt ancienne du Ruisseau-Beazley (une sapinière à bouleau jaune) ainsi que la forêt rare de la rivière Owen, une frênaie noire à orme d'Amérique. Le parc national du Lac-Témiscouata est un autre site d'intérêt écologique.

Cerf de Virginie: Ravages dans tout le parc national



Touladi: Lac Témiscouata



Pygargue à tête blanche : Grand lac Squatec



Ngargue à tête blanche - Sépaq - S.d.

cerf de Virginie - Sépaq - S.d.

# ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET TOURISTIQUES

En plus de posséder plusieurs infrastructures de loisir d'envergure municipale et régionale, Dégelis accueille également sur son territoire plusieurs autres équipements de nature plus touristique.

# Parc national du Lac-Témisouata - Camping Grands-Pins

Ce camping fait partie du Parc national du lac Témiscouata et se situe à dix kilomètres de l'autoroute 85. On y trouve un bâtiment d'accueil, un village de tentes Huttopia, un centre de services, une salle communautaire, une terrasse avec vue sur le lac, une aire de jeux et un centre de location d'équipements. Un sentier pédestre donne accès au Sentier national au Bas-Saint-Laurent ainsi qu'au lac Témiscouata. Le site possède un peuplement important de pins blancs anciens.

# Gare et parc de l'Héritage

L'ancienne gare de la Témiscouata Railway Company a été entièrement restaurée. Elle offre une aire de repos aux cyclistes qui empruntent la piste cyclable du Petit Témis. Adjacent à la gare, est aménagé un parc d'amusement pour les plus jeunes.

#### Piste cyclable

La piste cyclable traversant la ville est une portion du Parc linéaire interprovincial Petit Témis. Le sentier longe la rivière Madawaska et mène jusqu'à la marina sur un tronçon asphalté de trois kilomètres.

#### Sentiers de motoneiges et de VTT

La ville est connectée au réseau de sentiers de motoneiges du Québec et fait partie de la Fédération du Club de motoneige du Bas-Saint-Laurent, région Témiscouata.

De plus, grâce au club Quad Trans Témis division Dégelis, 90 kilomètres de sentiers de VTT sur le territoire de la ville sont accessibles et entretenus durant les quatre saisons. La Ville fait partie de la Fédération québécoise des Clubs Quads du Bas-Saint-Laurent.





Véhicule tout-terrain - Tourisme Témiscouata - S.d.

national du Lac-Téme

# CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES

On retrouve à Dégelis certains sites qui peuvent constituer des contraintes au développement de la ville.

#### PLAINES INONDABLES

Le principal site de contraintes est la plaine inondable de la rivière Madawaska. En effet, la majorité des terrains situés à proximité de ce cours d'eau sont susceptibles d'être inondés complètement ou en partie. Or, le milieu urbain de Dégelis se retrouve justement sur le trajet de la rivière. Ainsi, une partie du milieu urbain de la ville est propice aux inondations. L'aménagement des abords de la rivière, de même que les développements futurs à proximité de celle-ci, doivent tenir compte des risques inhérents à la plaine inondable. Des plaines inondables sont identifiées également le long de la rivière Owen.

# SITES CONTAMINÉS

Les principaux sites industriels sont également des zones de contraintes. Ces zones se retrouvent essentiellement au nord et dans le sud-est du périmètre d'urbanisation. La proximité entre ces sites industriels et le milieu urbain est potentiellement problématique, puisque ces sites représentent un risque de santé publique et peuvent contribuer à miner la qualité de vie au coeur du noyau urbain.

# AUTRES CONTRAINTES ANTHROPIQUES

Certains autres sites de contraintes sont identifiés au Tableau 5. Autour de ces lieux, certains usages ne peuvent prendre place sans subir des inconvénients, liés entre autres au bruit et à la diminution de la qualité du paysage. Les usages résidentiels, publics, de divertissement ou de villégiature sont notamment affectés par les externalités négatives de ces sites.

Outre les sites contaminés et industriels, le barrage, le captage d'eau municipal, les installations de traitement des eaux usées de même que le lieu d'enfouissement sanitaire peuvent limiter certaines formes de développement. En effet, la Régie Intermunicipale des Déchets du Témiscouata (RIDT) enfouit les rebus de l'ensemble de la MRC à un site d'enfouissement situé entre la route 295 et la rivière Madawaska. Enfin, les carrières, les sablières et les cimetières d'automobiles peuvent être aussi considérés comme des lieux de contraintes, notamment en ce qui concerne la qualité des paysages.

Tableau 5 - Terrains industriels

| Localisation                           | Nom du site                               | Type de site                   |
|--|---|--------------------------------|
| 561 à 573, avenue Guérette             | Groupe Lebel / All Guard                  | Site industriel                |
| Sud-Est du périmètre<br>d'urbanisation | Parc industriel                           | Site industriel                |
| 212, route 295                         | Maibec                                    | Site industriel                |
| 299, route 295                         | Lieu d'enfouissement sanitaire de la RIDT | Lieu d'enfouissement sanitaire |

# POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, plusieurs immeubles, terrains et bâtiments demeurent vacants. En 2017, une superficie totale de 60 hectares est vacante à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Ainsi, il y a toujours la possibilité de développer davantage le milieu urbain, que ce soit par la réutilisation et la conversion des immeubles et bâtiments vacants, ou par la construction sur les terrains vacants. La desserte de ce milieu par les services d'aqueduc et d'égout de même que la proximité des autres services encouragent le développement dans le périmètre.

Par ailleurs, l'autoroute 85 entraîne un accroissement du flux de véhicules circulant à travers la municipalité. Ainsi, les terrains rendus accessibles aux suites de la construction de bretelles d'accès à l'autoroute sont des sites ayant un potentiel de développement, notamment pour les commerces autoroutiers et pour certaines industries.

De plus, l'arrivée du parc national et le développement du secteur des Grands pins sur le territoire de Dégelis présentent un potentiel de développement intéressant en raison de l'achalandage généré sur la route 295. Pour la ville, il s'agit de capter le potentiel et les retombées que peut représenter la venue de touristes et de villégiateurs sur son territoire et à proximité du camping et de la plage municipales.

